

N°2026-251

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN DÉBIT
TEMPORAIRE DE BOISSONS DE 3^{ème} catégorie**

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Monsieur DOUILLARD Théo, président de la Ligue des Petits Héros, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à l'occasion de la manifestation suivante :

Manifestation : Loto**Lieu du débit de boissons** : Salle Champ Courtin**Date** : Samedi 11 juillet 2026 de 18h00 à minuit.

Melesse, le 09/07/2026.
(Signature)

**ARRÊTÉ DU MAIRE****Le Maire de la Ville de MELESSE ;**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2212-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4 ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du 30 juin 2011 portant réglementation de la police générale des débits de boissons en Ille-et-Vilaine ;

Vu la demande ci-dessus ;

Monsieur DOUILLARD Théo, président de la Ligue des Petits Héros **est autorisé(e) à vendre des boissons de 3^{ème} catégorie à l'occasion de la manifestation suivante :**

Manifestation : Loto**Lieu du débit de boissons** : Salle Champ Courtin**Date** : Samedi 11 juillet 2026 de 18h à minuit.

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Melesse, le 09 juillet 2026.

Le Maire,
Yves FÉREY